

Conditions générales applicables à une offre de vente

1. Acceptation de l'offre et des conditions générales
 - a. L'acceptation de notre offre induit sans aucune réserve et de manière irrévocable l'acceptation de nos conditions générales
 - b. Sauf accord écrit préalable établi en 2 exemplaires et signé par les 2 parties, **ArtsTechs** et son client, ces conditions sont applicables et prévalent quelques soient les conditions générales de nos clients. La dérogation explicite et écrite à l'une d'une des clauses de nos conditions générales n'implique pas que les autres puissent être annulées ou modifiées.
 - c. L'acceptation de l'offre lie tant la société ou association qu'il représente que le signataire lui-même à titre personnel, l'un et l'autre étant cocontractants également responsables de manière solidaire et indivisible de toutes les obligations contractuelles.
 - d. Si le client conclut la convention avec plusieurs personnes et/ou personnes morales, chacune d'entre elles est solidairement et de façon indivisible responsable du respect des obligations découlant de la convention.
 - e. Ces conditions générales annulent et remplacent toutes les conditions générales antérieures applicables
 - f. Le client déclare en avoir pris connaissance et les accepter comme telles.
 - g. Ce document comporte 6 pages.

2. Conditions de paiement :
 - a. En-dessous de 500,00 € Htva : comptant à la commande
 - b. Entre 500,00 € Htva et 5000,00 € Htva : 50% d'acompte à la commande, le solde à 30 jours calendrier suivant date de facture
 - c. Au de-là de 5000,00 € Htva : 40% d'acompte à la commande, 30% au plus tard la veille du premier jour de montage et le solde à 30 jours calendrier suivant date de facture.
 - d. Les clauses a. b. c. ci-dessus peuvent être annulée via une mention spécifique dans l'offre et adaptées à la relation **ArtsTechs**-Client.
 - e. En cas de non-paiement total ou partiel d'une facture à son échéance, celle-ci sera majorée de 15% avec un minimum de 75,00€ Tvac, de plein droit et sans nécessité de mise en demeure, ainsi que d'un intérêt de retard de 10% à dater de la date de facturation.
 - f. Tout retard de paiement entraînera également l'annulation des réductions éventuellement accordées au client Concrètement, ceci se réalisera par l'envoi d'une facture complémentaire.
 - g. Toute créance est exigible immédiatement et sans mise en demeure préalable.
 - h. Le donneur d'ordre ne peut effectuer aucune compensation entre les créances et les dettes.
 - i. Le surcoût éventuel d'une transaction internationale est à charge du client.
 - j. La remise d'un titre créant une obligation de payer (traite, billet à ordre, etc.) ne constitue pas un paiement. Seul le versement en compta d'**ArtsTechs** fait foi.

Conditions générales applicables à une offre de vente

3. Facturation :

- a. Les factures seront émises par voie électronique. Si le client ne souhaite pas recevoir la facture par voie électronique, il est prié de le signaler à la signature de l'offre à **ArtsTechs**. En aucun cas un retard administratif ne pourra être invoqué si cette demande arrive à postériori. **ArtsTechs** se réserve le droit de refuser l'envoi des factures par voie postale si elle estime que les raisons invoquées par le client pour refuser l'envoi des factures par voie électronique ne sont pas justifiées.
- b. Selon la jurisprudence (Tribunal de commerce de Bruxelles, 09/02/2011), L'inscription d'une facture dans notre facturier de sortie vaudra preuve de son envoi.
- c. Toute commande en dessous de 125,00 € Htva se verra majorée de 5,00 € H

4. Validité de l'offre

- a. Sauf stipulation contraire, toute offre de vente est valable 15 jours à partir de sa date d'émission.
- b. L'offre n'est validée qu'à réception de notre bon de commande dûment complété et signé, éventuellement accompagné du bon de commande du client.
- c. Toute modification de notre offre par le client n'est validée qu'après acceptation éventuelle par **ArtsTechs**
- d. **ArtsTechs** se réserve le droit de ne pas effectuer la vente tant que la preuve du ou des paiements préalables et conformes aux conditions reprises au point 1 ci-dessus ne sont pas présentées
- e. Toute offre présentée par **ArtsTechs** prévaut sur tout autre document (site internet, offre à un autre client, catalogue, ...)
- f. La chose livrée est réputée conforme aux besoins et à l'usage que veut en faire l'acheteur, sauf à ce dernier à établir qu'elle ne correspond pas à la description écrite des besoins et usage qu'il a établie avant la vente. A défaut de description écrite, la chose conseillée par **ArtsTechs** est présumée adéquate pour rencontrer les exigences orales de l'acheteur.

5. Rupture du contrat

- a. Le contrat pourra être résolu ou résilié, le cas échéant aux torts du cocontractant, de plein droit, sans mise en demeure et sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, si le cocontractant cesse tout ou partie de son activité notamment pour cause de faillite, concordat, liquidation, cession ou décès; si sa personnalité juridique est modifiée, notamment par fusion, scission ; si l'exécution de ses obligations par le cocontractant est compromise, notamment en cas de saisie, mise sous tutelle du cocontractant.
- b. La résolution ou résiliation aura également lieu de plein droit aux torts du cocontractant s'il persiste à ne pas exécuter ses obligations à l'issue d'une période de 8 jours après mise en demeure.
- c. Le client n'a en aucun cas un droit quelconque de rétractation. Celui n'est prévu par le législateur qu'en cas de vente à domicile ou a distance.

Conditions générales applicables à une offre de vente

6. Réclamation – contestation

- a. Toute réclamation ou contestation de la qualité des biens vendus ou des factures émises doit parvenir à **ArtsTechs** par lettre recommandée motivée, sous peine de déchéance, au plus tard dans les 8 jours à partir de la date de livraison du bien concerné.
- b. L'introduction d'une réclamation ne libère pas le client de ses obligations de paiement. Si la réclamation est fondée, la garantie de biens est limitée soit au remplacement gratuit de la partie des biens reconnus défectueux par **ArtsTechs**, soit à la mise en ordre de celui-ci, soit au remboursement du prix de cette partie de la commande, à l'exclusion de tous autres dommages et intérêts.

7. Réserve de propriété

- a. **ArtsTechs** reste le seul et unique propriétaire de manière indivisible de l'ensemble des produits d'une commande jusqu'à ce que toutes les factures, en ce compris les créances antérieures ou ultérieures, les intérêts et frais, relatives à celle-ci soient intégralement payées.
- b. Lorsque des livraisons successives ont lieu en compte courant, la réserve de propriété reste valable jusqu'au moment de la clôture du solde du compte de l'acheteur.
- c. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur des risques de la chose, ainsi qu'aux dommages qui pourraient être occasionnés par cette chose.
- d. Tant que le complet paiement n'a pas eu lieu
 - i. Il est interdit au client de les vendre ou de les transformer
 - ii. Les biens et marchandises ne peuvent être donnés en gage ou servir de garantie pour la créance d'un tiers.
- e. Dans certains cas particuliers :
 - i. **ArtsTechs** demandera une garantie bancaire ou une caution par l'intermédiaire d'une personne physique ou morale.
 - ii. En cas de difficultés financières rencontrées par le client et de risque de saisie du matériel, le client s'engage à signifier aux Huissiers que le dit matériel appartient à **ArtsTechs** afin de s'opposer à toute saisie du matériel. Le client préviendra également **ArtsTechs**.
- f. Tout retard de paiement d'une facture de vente ouvre le droit à **ArtsTechs** à récupérer immédiatement l'ensemble du matériel vendu sans mise en demeure ni intervention d'un huissier et sans qu'aucun préjudice à l'encontre du client ne puisse lui être reproché. Le client s'engage à informer **ArtsTechs** et laisser accès à **ArtsTechs** quant aux endroits où se trouve le matériel. En outre tous les frais logistiques et administratifs de récupération seront portés en compte au client qui devra s'en acquitter comptant.

8. Taxes

Sauf mention contraire sur l'offre, les éventuelles taxes d'importation, taxes Recupel, Bebat, .. sont incluses dans nos offres.

Conditions générales applicables à une offre de vente

9. Frais d'annulation, quelque soit l'origine de la cause
 - a. Spécifiques à chaque vente
 - b. Certains articles ne peuvent être annulés et il en sera fait mention sur l'offre.
 - c. Les marchandises et services déjà commandées par **ArtsTechs** à ses fournisseurs et sous-traitants, ultérieurement à la date de confirmation de l'offre, date de commande faisant foi, seront dues irrévocablement aux conditions de l'offre initialement prévues. Seules les ce qui n'est pas encore commandé par **ArtsTechs** peut être annulé.
 - d. Les frais d'annulation éventuels auprès des fournisseurs et sous-traitants seront portés en compte au client.

10. Assurances - Transports
 - a. Si la marchandise est transportée par **ArtsTechs**, le matériel est sous sa responsabilité jusqu'à remise au client ou son représentant à l'adresse de livraison prévue par le contrat de vente.
 - b. Si la marchandise est transportée par un tiers, mandaté par **ArtsTechs**, celui-ci est réputé avoir mandat de constater les vices apparents de la marchandise acquise au moment de l'enlèvement par celui-ci dans les locaux d' **ArtsTechs**.
 - c. Si la marchandise est enlevée par le client, ou par un tiers mandaté par le client, le matériel vendu est sous la responsabilité d'**ArtsTechs** jusqu'au départ de ses locaux.
 - d. Le client ou son représentant est réputé avoir constaté les vices apparents de la marchandise acquise, au moment où elle lui est remise par **ArtsTechs** (a. et c.) ou le transporteur (b.). Les réserves éventuelles feront l'objet d'une mention par le transporteur ou le représentant du client sur le bon de livraison, la facture ou les documents de transport. A défaut de telles réserves, les défauts seront présumés avoir été causés par le client.
 - e. Dès réception, sauf mention contraire et sauf vice caché, le client reconnaît implicitement avoir approuvé le bien loué et l'avoir reçu en bon état.
 - f. Le déchargement s'effectue pour le compte et aux risques du client.

11. Garantie
 - a. Les garanties données par **ArtsTechs** se limitent à celles données par les importateurs et les fabricants du matériel vendu.
 - b. En cas de transformation ou modification par **ArtsTechs** du matériel vendu, **ArtsTechs** ne garanti que son intervention pour une durée d'un an.
 - c. Le client garantit ArtsTechs contre toute réclamation de tiers.

Conditions générales applicables à une offre de vente

12. Droits d'auteur

- a. Le client reconnaît expressément qu' **ArtsTechs** a un droit de propriété intellectuelle sur le bien loué et bénéficie donc de la protection des droits d'auteur dans le sens le plus large du mot en ce qui concerne la conception, la construction, les études de projet, les plans d'exécution et les plans de détails.
- b. Dès lors, l'ensemble des documents (offres, plans, photos, ...) sur quelques supports que ce soit, modifiés ou réalisés par **ArtsTechs**, relatifs à la vente et ce avant, pendant et après celle-ci sont :
 - i. Protégés par la loi du 30/06/1994 sur les droits d'auteur et les droits voisins.
 - ii. Interdits de reproduction, de communication, notamment aux concurrents d'**ArtsTechs** et ce même partiellement.
 - iii. Interdits de diffusion sur les réseaux sociaux, vers la presse...
- c. Le client reconnaît à **ArtsTechs** le droit de transférer à ses collaborateurs et sous-traitants, toute information, documents, modèles, dessins, données techniques, photos, qui lui auront été transmises dans le cadre de sa mission.

13. Clause de non responsabilité :

La responsabilité d'**ArtsTechs** ne peut en aucun cas être engagée :

- a. pour un défaut de fabrication, un changement des caractéristiques physiques ou techniques opérées par le fabriquant.
- b. pour un dégât causé au matériel durant le transport.
- c. pour un retard de livraison émanant du fabriquant, de l'importateur ou du transporteur.
- d. **ArtsTechs** ne peut être tenue responsable de quelque dommage que se soit en cas de force majeure (accident, grève, attentat, intempérie, ...) ne lui permettant pas d'honorer la vente en tout ou en partie ainsi que des retards qui pourraient en résulter.

14. Notre engagement

- a. Sauf cas de force majeure énuméré au point 13., fournir le matériel demandé par le client, en qualité et en quantité demandée.
- b. Répondre aux interrogations du client quant au bon usage du matériel
- c. Intervenir si nécessaire pour aider le client à utiliser le matériel pour autant que cela soit temporellement possible. Les modalités financières de cet engagement seront à établir au cas par cas.

15. Compétences juridiques

- a. Compétence exclusive aux tribunaux de commerce du Brabant Wallon.
- b. Soumis uniquement au droit Belge.
- c. Langue Française
- d. En cas de litige sur la traduction ou l'interprétation d'une version traduite des présentes conditions générales, seule la version Française est d'application.

Conditions générales applicables à une offre de vente

- e. En cas de litige, tous les frais de procédure, y compris les frais de procédure (citation, audience et exécution) de nos avocats seront portés en compte.
- f. Toute contestation doit parvenir à **ArtsTechs** dans un délai de 8 jours.
- g. Les clauses a b c d e et f sont également applicables aux contrats conclus avec des ressortissants de la C.E.E. conformément à la convention de la C.E.E. du 27 Septembre 1968 [Engels]